

Protocole - Suspension transport CSSRDN

(À toutes les étapes, un rapport est envoyé aux parents et l'élève est rencontré)

1. Premier rapport de comportement

Intervention auprès de l'enfant par la TES.

2. Deuxième rapport de comportement

Adaptation dans le transport : changement de place, ou de partenaire de banc, système d'émulation, feuille de route, etc.

3. Troisième rapport de comportement

Suspension du transport pour 24 heures le jour ouvrable suivant, parents et enfant avisés. Le parent doit assumer le transport de son enfant.

4. Quatrième rapport de comportement

Suspension du transport pour 3 journées consécutives (am et pm. Le parent doit assumer le transport de son enfant.

5. Cinquième rapport de comportement

Suspension du transport pour 5 journées consécutives (am et pm. Le parent doit assumer le transport de son enfant.

****Une suspension immédiate sera appliquée dès le premier acte de violence important.**